

Dossier d'inscription

Collège français Jules Verne - Antsirabe

Identification de l'élève

Nom : Prénom(s) :

Prénom usuel : Sexe : F M

Date de naissance : jour : ; mois : ; année :

Ville de naissance : Pays de naissance :

Nationalité(s) :

Classe suivie en 2022/2023 : (sous réserve de la décision d'orientation ou d'affectation)

Documents et pièces à fournir

- Cette fiche de renseignements avec la signature en bas de la page 4.
- La fiche de renseignements médicaux (page 7) sous pli cacheté avec le nom de l'enfant.
- 2 photographies d'identité récentes (3 si votre enfant est en maternelle).

En cas de première inscription ou de changement, fournir en plus :

- Le certificat de radiation de l'école précédente (sauf si première scolarisation).
- Une copie des deux derniers bulletins scolaires.
- Une copie des pages du livret de famille (parents + tous les enfants) ou tout autre document attestant de l'autorité parentale/légale sur l'enfant.
- Une photocopie du carnet de santé ou attestations de vaccination (voir liste des vaccins obligatoires page 7)
- Un justificatif d'assurance responsabilité civile pour votre enfant à souscrire auprès de l'assurance de votre choix ou auprès de celle du collège (voir document ci-joint)
- Une copie du jugement de divorce, le cas échéant.

Merci de rapporter l'ensemble de ces documents ainsi que les paiements des frais d'inscription (voir pages 5 et 6) au secrétariat du collège avant le : Passé cette date, l'enfant sera inscrit dans la limite des places disponibles. De plus, conformément au règlement intérieur de l'association des parents d'élèves, l'élève ne pourra pas être inscrit tant que les frais d'inscription ne seront pas réglés ou que des dettes sont en cours.

Scolarité de l'élève l'année précédente

Classe : Nom de l'établissement :

Ville : Pays :

L'enfant était-il boursier ? oui non**Situation de l'élève pour l'année scolaire 2022/2023****Régime de l'élève** Externe Interne Demi-pensionnaire

Si vous choisissez le régime demi-pensionnaire, merci de préciser les jours où votre enfant mangera :

 lundi mardi mercredi jeudi vendredi*Ce choix peut être revu en cours d'année. A noter que les élèves qui ont la bourse demi-pension mangent obligatoirement au collège les 5 jours.***Mode de transport principal de l'élève** bus scolaire voiture pousse-pousse à pied en deux-roues**Frères et sœurs présents en 2022/2023 dans l'établissement**

Nom : Prénom : Classe :

Nom : Prénom : Classe :

Nom : Prénom : Classe :

Nom : Prénom : Classe :

Régime de sortie de l'élève : (uniquement pour les élèves du secondaire) **Régime rouge** : la présence de l'élève est obligatoire au collège de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h (sauf le mercredi après-midi). Un élève interne a obligatoirement ce régime. **Régime orange** : la présence de l'élève est obligatoire comme indiqué dans son emploi du temps normal. En cas de changement exceptionnel d'emploi du temps, l'élève ne peut pas quitter le collège sans autorisation parentale. **Régime vert** : La présence de l'élève est obligatoire comme indiqué dans son emploi du temps normal. En cas de changement exceptionnel d'emploi du temps, l'élève peut quitter le collège sans autorisation parentale.**Deuxième langue vivante : (uniquement pour les élèves qui entrent en 5^e ou les nouveaux qui entrent en 4^e ou 3^e)** Espagnol Allemand

Responsable 1 - Responsable légal - Responsable financier

Nom et Prénom :

Lien de parenté : Père Mère Autre cas :Situation familiale : Marié-e Veuf-ve Divorcée/séparée Autre :

Adresse personnelle :

Profession : Lieu de travail :

N° de téléphone personnel : N° de téléphone au travail:

Adresse électronique :

Responsable 2

Nom et Prénom :

Lien de parenté : Père Mère Autre cas :Situation familiale : Marié-e Veuf-ve Divorcée/séparée Autre :

Adresse personnelle :

Profession : Lieu de travail :

N° de téléphone personnel : N° de téléphone au travail:

Adresse électronique :

Responsable 3 (facultatif)

Nom et Prénom :

Lien de parenté : Père Mère Autre cas :

N° de téléphone personnel : N° de téléphone au travail:

Adresse électronique :

Responsable à contacter de préférence : Responsable 1 Responsable 2 Responsable 3L'enfant réside chez : Responsable 1 Responsable 2 Responsable 3

Documents complémentaires

Vous trouverez en annexe :

- ✓ La fiche d'informations médicales à compléter et à joindre à ce dossier sous pli cacheté.
- ✓ La fiche d'informations sur les frais de scolarité.
- ✓ Le coupon d'adhésion à l'Alliance française d'Antsirabe.
- ✓ Le règlement intérieur de l'Association des parents d'élèves.
- ✓ Le règlement intérieur du collège est disponible sur le site internet du collège.

Fournitures scolaires

Les fournitures scolaires pour les classes de 6^e, 5^e, 4^e et 3^e doivent être achetées directement par les responsables. La liste sera disponible au secrétariat et sur le site web du collège à partir du 1^{er} juin. Les fournitures scolaires pour le niveau primaire sont achetées par le collège (une contribution financière est demandée aux parents) et fournies aux élèves le jour de la rentrée.

Communication

Vous pourrez suivre sur l'application Pronote sur Internet la scolarité de votre enfant : ses résultats, son emploi du temps, le suivi de ses absences, etc. Des identifiants vous seront donnés en début d'année.

Vous trouverez aussi d'autres informations sur le site web du collège : www.cfantsirabe.mg et pourrez suivre l'actualité du collège sur la page Facebook : www.facebook.com/college.francais.jules.verne. A noter qu'il n'est pas nécessaire d'être inscrit à Facebook pour y avoir accès.

N'hésitez-pas à nous contacter pour obtenir davantage d'informations.

La rentrée pour tous les élèves aura lieu vendredi 2 septembre 2022 à 8 h.

Je soussigné responsable légal de
 certifie exacts les renseignements portés dans ce
 dossier d'inscription et certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association et des tarifs des frais
 de scolarité.

Fait à le

Signature :

Fiche d'information sur les frais de scolarité 2022/2023

Lors du dépôt de ce dossier vous devez vous acquitter des frais d'inscription annuelle ainsi que, pour les élèves du primaire, des frais pour l'achat des fournitures scolaires. Lorsqu'une famille scolarise pour la première fois un enfant au collège des frais d'adhésion à l'association des parents d'élèves (APE) sont demandés. Pour obtenir davantage d'informations vous pouvez consulter la section 2 du règlement intérieur de l'APE ci-joint.

Dates d'échéance

Les frais de scolarité sont payables en trois fois, au plus tard les :

- 15 septembre 2022 pour les mois 9, 10, 11 et 12.
- 15 janvier 2023 pour les mois 1,2 et 3.
- 15 avril 2023 pour les mois 4, 5 et 6.

Une facture vous sera communiquée plusieurs semaines avant chaque échéance. A noter qu'il est possible de payer à l'année ou au mois (remplir dans ce dernier cas un formulaire de demande à retirer au service de gestion).

Moyens de paiement

- Par chèque ou dépôt en espèce directement à la BMOI (merci de fournir ensuite un justificatif de paiement).
- Par virement bancaire en ariary sur le compte BMOI.
- Par virement bancaire en euro sur le compte CIC Transatlantique.

Nom de la banque	BMOI
Titulaire du compte	APE Collège Jules Verne
banque	00004
Agence	00006
Numéro de compte	03357920101
Clé RIB	39

Nom de la banque	CIC Transatlantique
Titulaire du compte	APE Collège Jules Verne
banque	30568
Agence	19904
Numéro de compte	00039557901
Clé RIB	87
IBAN	FR 76 3056 8199 2600 0395 5790 148
BIC	CMCIFRPP

Montant des frais de scolarité 2022/2023

Collège français Jules Verne - Antsirabe

Les tarifs ci-dessous ont été votés lors de l'assemblée générale des parents d'élèves du 27 novembre 2021. Ils sont identiques quelle que soit la nationalité de l'élève.

Intitulé	Maternelle De la TPS à la GS	Elémentaire Du CP au CM2	Secondaire De la 6 ^e à la 3 ^e
Ecolages 1 ^{er} trimestre	2 116 608 Ar	2 246 400 Ar	2 731 976 Ar
Ecolages 2 ^e trimestre	1 587 456 Ar	1 684 800 Ar	2 048 982 Ar
Ecolages 3 ^e trimestre	1 587 456 Ar	1 684 800 Ar	2 048 982 Ar
TOTAL	5 291 520 Ar	5 616 000 Ar	6 829 940 Ar
Droits de première inscription	175 000 Ar	275 000 Ar	300 000 Ar
Inscription annuelle	110 000 Ar	120 000 Ar	300 000 Ar
Fournitures scolaires	300 000 Ar	300 000 Ar	0 Ar

Autres informations

- Un abattement de 25% sur les frais de scolarité est accordé pour le 3^{ème} enfant.
- Des abattements en fonction des salaires sur les frais de scolarité sont accordés pour les enfants des personnels de droit local.
- Le coût du déjeuner est de 9 000 Ar.
- Le coût d'un goûter est de 2 500 Ar.
- Le coût annuel de l'internat pour un élève est de 10 600 000 Ar.

Fiche de renseignements médicaux

Cette fiche est confidentielle. Si nécessaire, elle pourra être communiquée aux services médicaux d'urgence. Merci de l'insérer sous pli cacheté.

Nom de l'élève : Prénom usuel :

Sexe : F M Date de naissance : Classe (2022/2023) :

Nom du médecin traitant :Téléphone :

Statut vaccinal de l'enfant

Vaccins obligatoires	Date
BCG	
Diphtérie-Tétanos-Coqueluche-Hépatite B-Méningite	
PCV10(anti-pneumococcique)	
VPI (vaccin antipoliomyélitique)	

Vaccins obligatoires	Date
Pneumonie- Méningite- Otite	
Rotarix (anti-diarrhéique à Rotavirus)	
VAR 1 (vaccin anti-rougeoleux)	
VAR 2(vaccin anti-rougeoleux)	

Antécédents médicaux et/ou chirurgicaux (dates) :

.....
.....

Maladies (asthme, allergie, etc.) ou handicap :

.....
.....

Traitement en cours (nom des médicaments) :

.....
.....

Difficultés d'apprentissage (dyslexie, etc.) :

.....
.....

Selon ces renseignements vous pourrez être contacté par le chef d'établissement pour, si nécessaire, établir avec vous les conditions d'accueil et de scolarisation adaptées à la situation de votre enfant.

N.B : Protocole en cas de maladie ou blessure survenue au collège (extrait du règlement intérieur du collège) :

L'élève indisposé, malade ou blessé est accompagné au bureau de la Vie scolaire qui appelle ou fait appeler aussitôt les parents pour lui demander de venir chercher l'enfant. Lors du temps scolaire, si l'élève est souffrant, nous contacterons tout d'abord les parents.

En cas d'extrême urgence, l'élève accidenté ou malade sera orienté et transporté vers l'hôpital le mieux adapté. Les parents seront immédiatement avertis par nos soins. Aucun frais ne pourra être engagé par l'établissement.

ADHESION A L'ALLIANCE FRANÇAISE

Le collège français Jules Verne et l'Alliance française d'Antsirabe ont signé une convention qui va permettre à votre enfant de profiter pleinement des offres éducatives et culturelles proposées par l'Alliance. Tous les élèves du collège auront une carte de l'Alliance française. Avec cette carte, votre enfant aura accès à la médiathèque où il pourra emprunter 3 ouvrages pour 21 jours, il pourra profiter des animations du mercredi après-midi. Il aura accès à tous les spectacles gratuits et bénéficiera d'un tarif préférentiel pour les spectacles payants.

Il pourra aussi se connecter au portail numérique Culturethèque. Ce portail numérique des établissements culturels français à l'étranger propose à votre enfant de nombreuses ressources téléchargeables ou consultables en ligne : des livres, des albums, des bandes dessinées, la presse quotidienne, des web-documentaires et des vidéos scientifiques, etc. Votre enfant pourra se connecter ici : <https://www.culturetheque.com> avec les identifiants qui figurent au dos de sa carte d'adhérent.

Afin de permettre la création de la carte d'adhérent de votre enfant, veuillez compléter le coupon ci-dessous :

Je soussigné-e responsable légal-e de
l'enfant en classe de

autorise **n'autorise pas** (*barrez la mention inutile*)

le collège à communiquer à l'Alliance française d'Antsirabe les informations suivantes concernant mon enfant : nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance, genre, adresse et numéro de téléphone (celui des parents).

En cas de refus, vous pourrez vous rendre directement à l'Alliance pour donner ces informations et récupérer la carte d'adhérent.

Fait à Antsirabe, le
Signature